

| Séance du 25 septembre 2017 | |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice: 11 | L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de |
| Présents : 11 | Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Nicole COTILLARD, Camille DARVILLE, Thierry ORIGNE, Franck CARPENTIER, Olivier BRIDOU, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT |
| Votants: 11 | Représentés: |
| | Excuses: |
| | Absents: |
| | Secrétaire de séance: Christelle SOURDILLE |

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017 - DE_2017_022

Le procès verbal de la séance du 30 juin 2017 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Objet: RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS - DE_2017_023

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les rapports de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI auquel appartiennent les communes doivent être approuvés par lesdites communes.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays de Nemours réunie le 14 septembre 2017.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET - DE_2017_024

- Le Maire informe l'assemblée:

Compte tenu du passage de la semaine d'école à 4 jours, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle:

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,
- Le Maire propose à l'assemblée:

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi de adjoint technique créé initialement à temps non complet par délibération du 30 juin 2014 pour une durée de 14 heures 25 minutes par semaine (annualisé), et de créer un emploi de d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 10 heures 21 minutes (annualisé) par semaine à compter du 1er septembre 2017.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

*Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11*

Objet: CHARTE DE GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES COMMUNAUX - DE 2017 025

Considérant la charte du Parc naturel régional du Gâtinais français et notamment les mesures concernant la préservation des ressources en eau et de la biodiversité.

Monsieur le maire rappelle que:

-La commune doit s'engager dans une démarche de mise en conformité par rapport à l'usage des pesticides (absence de traitement sur les voiries...), puis de réduction de leur utilisation afin d'aboutir au zéro phyto.

-Les Communes et communautés de communes adhérentes au Parc naturel régional du Gâtinais français sont invitées à signer la charte «gestion écologique des espaces communaux». La signature de cette charte est un critère modulant le taux des aides du parc. La charte est consultable en Mairie.

Monsieur le maire propose de signer la charte de gestion écologique des espaces communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

*Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11*

Objet: PASS EAU - DE 2017 026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle offre sociale de la SAUR, permettant que toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, ait droit à une aide de la collectivité pour accéder à un minimum d'eau.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat, dispositif Pass EAU, entre la SIAEP de Nemours - Saint Pierre, la commune de Chevrainvilliers et la SAUR

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: LOGEMENT COMMUNAL - DE 2017 027

Monsieur le Maire laisse la présidence et la parole à Madame VERHUST pour ce point,

Monsieur OUDIN ayant quitté la salle, Madame VERHUST expose au Conseil Municipal que des administrés souhaiteraient louer le logement communal pour une courte période, du fait des travaux en cours dans leur futur logement et de l'obligation pour eux de quitter leur logement actuel (logement lié à un contrat de travail),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à louer le logement communal à Monsieur et Madame VIEUX Stéphane,
- DIT que cette location fera l'objet d'une convention d'occupation précaire résiliable à tout moment par les deux parties moyennant un préavis d'un mois,
- DIT que cette convention devra mentionner les obligations du preneur et notamment les prescriptions de la commission de sécurité concernant l'école,
- FIXE le montant du loyer à 300 € (charges de chauffage incluses),
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

INFORMATIONS DIVERSES

- Les entreprises GOLLEAU et TMA seraient intéressées par l'achat d'une partie de parcelle du terrain communal se situant à Verteau. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce projet et décide de délibérer sur ce point à un prochain Conseil Municipal.
- Les contrats de location des photocopieur étant arrivés à terme une nouvelle proposition à été faite, le contrat de location est donc renouvelé pour le secrétariat et le photocopieur de l'école acheté pour 17 € HT.
- La commission de sécurité est venue visiter l'école et il convient de créer une issue de secours dans la classe pour la mettre aux normes notamment pour la sécurité incendie. La commune a jusqu'à la rentrée de 2018 pour faire ces travaux.
- La DDT a, cet été, procédé à la réfection de la voirie sur les départementales de la commune. La signalisation effacée au sol est à la charge de la commune. Monsieur le Maire portera à la connaissance du Conseil Municipal les devis lors d'une prochaine réunion.
- 80 % de subventions ont été obtenues pour le remplacement des fenêtres de la salle de classe et du secrétariat.
- La RD 52 qui traverse Verteau est considérée comme une voie à grande circulation. De ce fait les priorités à droite de la RD 98 vont être remplacées par des stop. Monsieur le Maire a alerté les services de la DDT du problème du non respect de la vitesse sur cette route et de l'impact que va avoir la mise en place de ces stop. L'ART doit réfléchir à des solutions pour faire ralentir dans la traversée de Verteau, notamment avec des structures amovibles permettant le passage des convois exceptionnels.
- Monsieur BRIDOU fait part au Conseil Municipal des incivilités dont il a été témoin et victime lors du dernier vide grenier et demande à Monsieur le Maire si il serait possible d'interdire le stationnement rue du Gâtinais du côté impair lors des prochaines manifestations. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 27 septembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

Le Maire
Benoit OUDIN